



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 493

## **Loi proclamant le Mois du nanisme**

---

---

### **Présentation**

**Présenté par  
Madame Françoise David  
Députée de Gouin**

---

**Éditeur officiel du Québec  
2013**

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce projet de loi prévoit que le mois d'octobre est proclamé Mois du nanisme.*

# Projet de loi n° 493

## LOI PROCLAMANT LE MOIS DU NANISME

CONSIDÉRANT qu'il est estimé qu'entre 3 500 et 5 000 personnes au Québec ont une maladie liée au nanisme;

CONSIDÉRANT que toutes les maladies liées au nanisme entraînent des conséquences importantes sur la santé physique, la vie quotidienne et la participation sociale des personnes qui en sont affectées;

CONSIDÉRANT que la proclamation d'un mois du nanisme permet de sensibiliser la population à cette condition méconnue et de vaincre les préjugés persistants concernant les personnes atteintes de nanisme;

CONSIDÉRANT que le mois d'octobre a été proclamé Mois du nanisme dans plusieurs États américains;

CONSIDÉRANT que le nanisme est une condition reconnue comme un handicap;

CONSIDÉRANT que les Québécois ont la volonté d'abolir toutes les formes de discrimination, y compris la discrimination basée sur le handicap;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

- 1.** Le mois d'octobre est proclamé Mois du nanisme.
- 2.** La présente loi entre en vigueur le *(indiquer ici la date de la sanction de la présente loi)*.

